

BERTRIX Conseil communal

Les Baudets en mode petite reine

Prime à l'acquisition d'un vélo, leasing pour l'achat de vélos de fonction : on a roulé en mode « vert » pour cette première de l'année.

● **Yvon JUSSERET**

Au pays des Baudets, c'est le vélo qui s'est taillé une bonne part de cette première réunion de l'année du conseil. Tout d'abord au niveau des citoyens pour une prime lors de l'achat d'une bicyclette. Un achat qui se ferait chez l'un des deux vendeurs présents sur le territoire communal. Une prime de 50 € pour un vélo modèle « enfant » et 100 € pour un modèle adulte ou pour un kit adaptable. Le tout soumis à plusieurs critères d'attribution : maximum de deux primes par ménage, vélos classiques ou vélos électriques homologués notamment.

Le conseiller Écolo Jean-Pierre Graisse aurait souhaité un montant de prime plus incitatif et une prime basée sur les revenus. Le bourgmestre Mathieu Rossignol lui rétorquera : « *On veut qu'un maximum de personnes puisse en bénéficier et ne pas créer de différences entre les citoyens car de ce fait on réduirait le nombre de bénéficiaires.* »

Au moment du vote, tous seront d'accord sauf Jean-Pierre Graisse et son colistier André Chanteux qui s'abstiendront.

Vélos de fonction pour le personnel

Le bourgmestre Mathieu Rossignol a proposé d'opérer un leasing sur une durée de trois ans afin de fournir un vélo de fonction aux employés de l'administration communale. Ceux-ci s'engageant à effectuer 20 à 30 % des trajets avec ces bicyclettes de fonction. Au terme de ces trois années de leasing, l'employé aura le loisir de pouvoir racheter son vélo.

Pour ce qui concerne le montant du marché, il est estimé à 45 000 € TVAC. Ce type d'opération a fait réagir Marc Bodson (minorité). « *Ce principe de leasing coûte très cher et il serait préférable d'en acheter plus et de les financer soi-même. On pourrait aussi se tourner vers les deux commerces locaux* », plaide-t-il. Il est rejoint par son colistier Léon Collin qui préconiserait un leasing effectué justement par ces deux commerçants locaux.

Le bourgmestre reste sur sa position de faire appel à une société de leasing suivant une procédure négociée. Au vote, trois abstentions : Roger François, Philippe Gotal et Dominique Roiseux. Tous trois du groupe minoritaire Ensemble.

Prime pour un ordinateur « étudiant »

Hormis les deux conseillers Écolo Jean-Pierre Graisse et André Chanteux, les conseillers ont adopté l'octroi d'une prime de 100 € destinée aux étudiants du secondaire et du supérieur lors de l'acquisition d'un ordinateur. Tout cela bien entendu dans le contexte actuel de la crise sanitaire obligeant ces étudiants à plus de travail à distance. À noter que cette prime a un effet rétroactif au 1^{er} juillet 2020. Avec un maximum de deux primes octroyées par ménage.

Léon Collin (min.) aurait souhaité faire appel au seul commerce local en la matière. Quant à Jean-Pierre Graisse (min.), il aurait voulu que cette prime bénéficie à un public le plus précaire.

En guise de réponse Mathieu Rossignol signale que lui et son groupe ont voulu que cette prime puisse arriver le plus rapidement chez les intéressés sans qu'il faille recourir à une procédure d'octroi qui aurait pris plus de temps. Parmi les critères d'octroi, on notera : qu'il faut être âgé entre 12 et 24 ans au moment de l'achat, être étudiant inscrit et fréquentant un établissement scolaire, que deux primes maximum peuvent être octroyées par ménage et que la demande de prime doit être introduite au plus tard le 30 juin. ■

VITE DIT

Une nouvelle CCATM

La composition de la Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité a été remodelée vu que l'échevine de l'aménagement du territoire et l'urbanisme, Cécile Barras, doit siéger d'office avec voix consultative. Ce qui entraîne de facto que Michel Hardy qui a siégé à deux reprises au sein de la commission, ne peut plus occuper la fonction d'effectif.

Voici donc les membres de cette nouvelle CCATM : Jean-Pierre Nicolas (président), Fabienne Daussin, Martin Roset, Aurélien Mouton, Daniel Léonard, Philippe Renaud et Delphine Thomas (membre hors conseil communal); Mathieu Rossignol et Marc Bodson avec comme suppléants respectifs Michel Hardy et André Chanteux.

Modification budgétaire CPAS

Cette troisième modification budgétaire du CPAS a été présentée par sa présidente Vinciane Pierrard. Au niveau des chiffres, on notera au service ordinaire une augmentation des recettes avec un montant de 41 998,95 € et des dépenses

de 71 751,63 € pour une diminution des recettes de 35 422,75 € et des dépenses de 65 175, 43 €. Ce qui entraîne un résultat recettes-dépenses de 4 075 893,20 €.

Pour le service extraordinaire, ce résultat est de 34 550 €.

Télétravail à l'administration communale

Le conseiller Écolo Jean-Pierre Graisse aurait souhaité accorder une prime mensuelle de 126,94 € aux employés communaux en situation de télétravail pour couvrir des frais occasionnés par celui-ci. Le bourgmestre Mathieu Rossignol a tenu à cet égard à rappeler la situation de ces employés.

« *Tout d'abord, je rends hommage à leur faculté d'adaptation. Je signale aussi que l'ensemble du personnel a reçu 100 % de son salaire auquel il faut ajouter les chèques repas, même pour ceux qui étaient dispensés de service. Nous n'avons jamais mis quelqu'un au chômage temporaire,* » relève-t-il.

Au vote, hormis les deux conseillers Jean-Pierre Graisse et André Chanteux (minorité), les conseillers rejettent cette proposition.

LIBIN Conseil communal

Une offre d'achat de deux fonds de bois près du sentier des Nutons

Le conseil communal avalise l'offre d'achat pour acquérir deux fonds de bois. Pour le conseiller Crispieles, la Commune a encore loupé le coche.

● **Sébastien ÉTIENNE**

Le collège communal de Libin a appris que deux parcelles de fonds de bois, jouxtant le site du « Sentier des Nutons » pourraient être vendues par son actuel propriétaire privé. Il a donc vu là une opportunité à saisir et a proposé au conseil communal réuni jeudi soir en virtuel. Les

deux parcelles de fond de bois, s'étendant sur une superficie de 3 ha et 31 a, en bordure de la route vers Smuid, ont été évaluées par le DNF à 33 167 € (hors frais). Et c'est ce montant que le collège propose de remettre comme offre. « *Il s'agit de parcelles bien mises avec un potentiel en matière de sylviculture et de tourisme* », estime la bourgmestre Anne Laffut. No-

tons que de nouveaux aménagements sont en cours, en collaboration avec le GAL Nov'Ardenne, en vue de « rafraîchir » la promenade du « Sentier des Nutons » située sur le site de l'ancienne carrière de kaolin.

Mais pour en revenir à l'offre d'achat, de son côté, le conseiller de la minorité Clément Crispieles déplore qu'il ne sera question que d'y acheter des fonds de bois, car la commune arrive alors que des bois ont déjà été coupés. « *Il s'agit de la 2^e occasion manquée de la commune* », relève-t-il en faisant référence à une autre possibilité,

mais déjà très ancienne puisqu'elle remonte... à 1983. D'après le conseiller, la commune avait alors déjà loupé le coche. « *Aujourd'hui l'espace touristique est dénaturé, car ce n'est même plus des bois alors qu'il s'agissait de l'espace touristique le mieux situé pour cela sur Libin* », dit-il, en ajoutant que les résineux sur des parcelles communales voisines sont menacés. « *Pour 1983, je m'abstendrai de tout commentaire car je n'étais pas là et je ne sais pas ce qu'il s'est passé* », a réagi la bourgmestre. Et pour la situation actuelle, Anne Laffut

d'expliquer que l'achat des bois n'a pas été possible car, lorsqu'une proposition en ce sens est arrivée, il était déjà trop tard pour prévoir une dépense au budget communal déjà voté. « *Nous ne sommes pas dans le privé et nous ne pouvons pas décider de sortir 130 000 € des caisses dans la semaine* », souligne-t-elle aussi. La majeure dit aussi qu'il aurait de toute façon fallu couper, mais que la volonté serait bien de replanter. L'opposition a choisi, pour les raisons évoquées par son représentant, de s'abstenir sur ce point. ■